



Certificat canadien d'éducation des adultes (CCEA) **Lignes directrices de candidature**

Ministère du Travail, des Compétences
et de l'Immigration de la Nouvelle-Écosse
Division de l'éducation des adultes

MISE À JOUR : le 1^{er} octobre 2024



Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 3 |
| Conditions d'admissibilité..... | 4 |
| Prestation de programme..... | 5 |
| Processus d'inscription..... | 11 |
| Procédures du jour du test | 12 |
| Code de conduite | 14 |
| Politique de confidentialité..... | 16 |

Introduction

Le Certificat canadien d'éducation des adultes (CCEA) est une évaluation numérique proposée par la Division de l'éducation des adultes du ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration, en partenariat avec le Service des tests du CCEA (Éducation Alberta). Il remplace le GED® et permet d'obtenir une équivalence d'études secondaires par l'intermédiaire d'une série de cinq tests : Mathématiques, Lecture, Écriture, Études sociales et Sciences. Le test sera proposé gratuitement aux personnes admissibles dans les centres de test certifiés par le CCEA de la Nouvelle-Écosse dans toute la province. Les tests sont offerts dans les deux langues officielles et la réussite des cinq matières est requise pour obtenir un certificat d'équivalence d'études secondaires de la Nouvelle-Écosse.

But

Les lignes directrices de candidature visent à fournir des instructions précises aux candidates et candidats qui participent au programme de Certificat canadien d'éducation des adultes de la Nouvelle-Écosse (CCEANE). Le présent document décrit le format de l'évaluation, le processus d'inscription, les sujets, les attentes, les procédures, le code de conduite et les normes auxquels les candidates et candidats doivent se conformer pendant les épreuves du CCEA. Il s'agit des **termes de l'accord de candidature** afin de garantir des procédures d'examen équitables, cohérentes et sûres sous la supervision de l'administration du CCEANE. En créant un compte de candidature et en programmant un test du CCEA, vous acceptez tous les termes de l'accord de candidature tels qu'ils sont définis dans ces lignes directrices.

Conditions d'utilisation

En accédant à ce contenu et en l'utilisant, vous reconnaissez et acceptez d'utiliser ce matériel uniquement dans le but pour lequel il a été conçu. Vous acceptez également de ne pas vous impliquer dans des activités telles que la copie, la duplication, l'affichage, la distribution, la modification, la publication ou la présentation publique de ce contenu. Vous n'avez pas l'autorisation de vendre, revendre, transférer, transmettre ou exploiter toute partie à des fins publiques ou commerciales.

Ce document de politique est destiné à votre usage personnel et non commercial dans le cadre du CCEANE. Toute utilisation, reproduction ou distribution non autorisée sans accord écrit préalable est strictement interdite et peut donner lieu à des poursuites judiciaires. Le CCEANE se réserve le droit de protéger sa propriété intellectuelle et de faire respecter les présentes conditions d'utilisation.

Déclaration de droit d'auteur

Tout le contenu de ce document de politique, tel que le texte, les graphiques, les logos et les images, est la propriété exclusive du ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration de la Nouvelle-Écosse (Division de l'éducation des adultes). Il est protégé par les lois sur les droits d'auteur, les marques commerciales et d'autres lois sur la propriété intellectuelle. Tous les droits qui ne sont pas expressément accordés dans le présent document sont réservés.

Conditions d'admissibilité

Les personnes qui ont passé et réussi les tests du GED™ de la série de tests du GED™ 2002 ne peuvent pas repasser les sujets de test dans le cadre du programme du CCEA. Veuillez envoyer un courriel à l'adresse caec@novascotia.ca pour toute discussion sur le processus d'évaluation et de reconnaissance des acquis (ERA).

Toutes les personnes candidates au test du CCEA en Nouvelle-Écosse doivent répondre aux critères de participation suivants :

Vous devez :

- résider actuellement en Nouvelle-Écosse (*preuve de résidence requise*);
- ne pas être titulaire d'un GED™;
- avoir la citoyenneté canadienne, la résidence permanente ou être une personne protégée, au sens de l'article 95 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*; demander la résidence permanente avec un permis de travail; ou être travailleuse ou travailleur étranger temporaire avec une offre d'emploi permanent et à temps plein;
- avoir au moins 18 ans;
- ne pas avoir d'inscription dans une école;
- ne pas être titulaire d'un diplôme d'études secondaires ou d'un diplôme équivalent reconnu par la Division de l'éducation des adultes du ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration.

Langue et format du test

Format et sujets de l'évaluation :

Tous les tests sont disponibles en anglais et en français. Les tests du CCEA visent à évaluer diverses compétences et connaissances dans les matières suivantes :

| Matières | Nombre de questions | Durée |
|---|-------------------------------|------------|
| Lecture | 50 questions | 75 minutes |
| Français : Lecture | 50 questions | 75 minutes |
| Écriture | 1 tâche d'écriture persuasive | 75 minutes |
| Français : Écriture | 1 tâche d'écriture persuasive | 75 minutes |
| Mathématiques – Partie I : Pas de calculatrice | 12 questions | 30 minutes |
| Mathématiques – Partie II : Calculatrice | 30 questions | 90 minutes |
| Sciences | 35 questions | 90 minutes |
| Études sociales | 40 questions | 90 minutes |

Prestation de programme

Notes de passage

Vous devez obtenir 55 % pour satisfaire à la norme minimale et réussir officiellement un test du CCEA.

- 80 à 100 % – Dépasse la norme minimale
- 55 à 79 % – Répond à la norme minimale
- 40 à 54 % – Approche de la norme minimale
- 0 à 39 % – Ne répond pas à la norme minimale

Si vous obtenez moins de 55 %, vous devez repasser le test, faute d'avoir atteint la norme minimale.

Consulter ses résultats

Vous pouvez consulter vos résultats grâce à votre profil sur la [plateforme numérique du CCEA](#) :

- Lecture, mathématiques, sciences et études sociales : disponibles dans un délai d'environ deux jours ouvrables.
- Rédaction : disponible dans un délai d'environ 20 jours ouvrables

Recevoir son certificat

Une fois que vous aurez réussi les cinq tests ou que vous aurez obtenu l'ERA nécessaire, vous devrez en informer l'administration du CCEANE en remplissant un formulaire de demande de délivrance du certificat et en l'envoyant par courriel à l'adresse caec@novascotia.ca.

Si vous demandez une ERA en vue de l'obtention d'un certificat du CCEA, vous devez réussir au moins un test du CCEA pour pouvoir obtenir le titre du CCEA. L'ERA peut être accordée pour un maximum de quatre épreuves du CCEA.

Coût :

Le CCEA est gratuit pour la population néo-écossaise qui passe ses tests dans un centre de test certifié.

Remarque : Le test n'est disponible que pour la population néo-écossaise actuelle.

Politique pour repasser un test

Pour obtenir la note de passage, les personnes candidates au CCEA sont autorisées à repasser les tests conformément aux directives suivantes :

Admissibilité pour repasser un test

Les personnes candidates peuvent repasser les tests du CCEA non réussis **une fois par mois civil**, avec un **maximum** de trois tentatives par année civile (janvier à décembre) pour chaque sujet de test. En cas d'échec après la troisième tentative au cours d'une année civile, les personnes doivent attendre l'année civile suivante.

Demande d'exception pour repasser un test

Les personnes candidates qui ont atteint le nombre maximal de tentatives par an ou par mois et qui, pour une raison valable, souhaitent demander une dérogation à la politique pour repasser un test, peuvent en faire la demande en remplissant un formulaire de demande de dérogation à la politique pour repasser un test et en l'envoyant à l'administration du CCEANE par courriel à l'adresse caec@novascotia.ca.

Remarque : Si une personne dépasse le nombre maximal de tentatives, les résultats des tentatives suivantes seront nuls et non avendus.

- Il n'est pas nécessaire de passer tous les tests du CCEA avant de reprendre une matière non réussie.
- Repasser un test n'est autorisé que si la note de passage n'a pas été obtenue dans le cadre du programme de test GED™ (série 2002) ou du CCEA.
- Il est interdit de repasser un test déjà réussi.

Remarque : Les personnes candidates qui ont atteint le nombre maximal de tentatives pour toute série de tests du GED 2002 en 2024 peuvent passer les tests du CCEA non terminés comme première tentative.

Frais

Actuellement, repasser un test est gratuit en Nouvelle-Écosse.

Remarque : Si une personne candidate repasse un test après avoir obtenu la note de passage, que ce soit pour le test GED™ ou le CCEA, seule la première note, ou le test dont la date est la plus ancienne, sera prise en compte pour l'obtention du certificat. Les personnes qui ont réussi les matières du GED™ ne doivent pas repasser le CCEA. Il ne pourra y avoir de réussite à un test qui serait effectué dans le cadre d'un nouveau test non autorisé.

Réexamen de la politique des résultats

Après avoir reçu leurs résultats au CCEA, les personnes candidates ne peuvent contester que le résultat de leur test d'expression écrite, si elles estiment qu'il ne reflète pas correctement leur niveau de compétences. Cette politique leur garantit une possibilité équitable de contester leurs résultats tout en préservant l'intégrité du processus de test du CCEA.

Les résultats des tests de mathématiques, de sciences, d'études sociales et de lecture en anglais/français sont notés par une machine, et **tous les résultats sont définitifs**.

Lignes directrices pour bénéficier d'une nouvelle notation

Pour pouvoir bénéficier d'une nouvelle notation, la personne candidate doit avoir passé un test d'expression écrite du CCEA au cours des 60 derniers jours.

Procédure de demande :

- Envoyez un courriel à l'adresse caec@novascotia.ca avec pour objet : « Appel pour le réexamen de la note obtenue au test d'expression écrite du CCEA ».
- Dans votre courriel, indiquez les détails suivants : la date du test, le numéro d'identification du CCEA et le nom du centre de test.
- Exposez clairement les raisons qui vous poussent à demander une nouvelle notation ou une révision de votre test.
- La demande sera examinée par l'administration du CCEANE, et la décision concernant la nouvelle notation sera communiquée à la personne candidate par courriel.
- Si l'appel est approuvé, le Service des tests du CCEA en sera informé.
- Sachez que la note résultant de la nouvelle notation sera considérée comme définitive, même si elle est inférieure à la note initiale.

Remarque : Veuillez noter que l'approbation d'une nouvelle notation nécessite une raison valable et bien justifiée. Toutes les demandes doivent être soumises à l'administration du CCEANE, dont la décision est définitive. Les demandes fondées uniquement sur le désir d'obtenir une note plus élevée, sans raisons légitimes autres que le fait que la note était inexacte, ne seront pas approuvées.

Lignes directrices sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis de la Nouvelle-Écosse

Le processus d'évaluation et de reconnaissance des acquis (ERA) reconnaît l'apprentissage acquis en dehors des tests du CCEA.

- Il permet à la personne candidate d'être exemptée de l'épreuve du CCEA.
- Il reconnaît qu'elle a démontré son apprentissage d'une manière différente, mais équivalente.
- L'ERA peut être accordée pour un maximum de quatre épreuves du CCEA.

Il existe deux sources d'ERA pour le CCEA :

- Les personnes candidates qui ont obtenu la note de passage à un test de la série de tests canadiens GED™ de 2002 dans la même matière, ou des équivalents de cours de l'école secondaire ou de l'éducation des adultes, le cas échéant;
- Les personnes candidates peuvent être dispensées de passer une épreuve particulière du CCEA si elles peuvent démontrer avoir réussi l'un des cours énumérés ci-dessous.

Mathématiques (parties I et II)

Mathématiques 11

Mathématiques 12

Mathématiques approfondies 11

Mathématiques au travail 12

Pré-calcul 11

Pré-calcul 12

Lecture ou écriture en anglais

Anglais 11

Anglais avancé 11

Anglais avancé 12

Littérature canadienne 12

Anglais 12

Anglais 12 Patrimoine africain

Anglais/communication 12

Sciences

Biologie avancée 11

Chimie avancée 11

Physique avancée 11

Agriculture/agroalimentaire 11

Biologie 11

Chimie 11

Océans 11

Physique 11

Biologie avancée 12

Chimie avancée 12

Géologie 12

Physique 12

Études sociales

Géographie mondiale avancée 12

Histoire mondiale avancée 12

Politique avancée 12

Économie 12

Géomatique 12

Géographie mondiale 12

Histoire mondiale 12

Politique mondiale 12

Loi 12

Sociologie 12

Informations complémentaires concernant l'ERA :

- Les tests du GED™ terminés, issus de la série de tests du GED™ canadiens de 2002, peuvent également être utilisés pour le CCEA jusqu'en mai 2027; toutefois, les autres séries de tests du GED™ ne peuvent être utilisées. Les tests du GED™, de la série de tests du GED™ canadiens 2002, effectués dans une autre compétence seront également reconnus, mais la personne candidate doit remplir un formulaire de demande d'obtention de dossiers pour les cours acceptés; elle doit avoir obtenu un CRÉDIT ou une mention PASSE pour faire l'objet d'une ERA.
- Les matières des tests du CCEA de lecture et d'écriture peuvent être exemptées en utilisant la même liste de crédits; cependant, un crédit acquis ne peut pas être utilisé pour les deux, c'est-à-dire 1 crédit = 1 exemption de matière de test du CCEA. La personne qui passe peut choisir le sujet du test dont elle veut être exemptée. Une fois confirmée, l'exemption ne peut plus être modifiée.
- Les cours individualisés ne sont pas acceptés.
- La liste ci-dessus peut exclure des cours qui ont été supprimés ou dont le nom a changé. Ces cours seront évalués au cas par cas.
- Les cours dispensés dans d'autres provinces peuvent être examinés au cas par cas.
- Les relevés de notes délivrés par un établissement canadien dans une langue autre que l'anglais ou le français doivent être traduits par une traductrice ou un traducteur autorisé, et une copie officielle doit être fournie à l'administration du CCEANE. Les traductions sont à la charge de la personne qui effectue la demande.
- Il revient à la personne candidate de fournir une documentation suffisante sur le contenu du cours afin d'être prise en compte pour l'ERA (comme demandé).
- Les cours dispensés dans d'autres pays ne seront pas pris en considération.

**** Toute décision d'accorder une ERA est laissée à l'appréciation de l'administration du CCEANE, sur la base de la documentation appropriée et du formulaire de demande d'ERA.***

Toutes les personnes souhaitant se porter candidates à l'ERA doivent l'indiquer au cours de la procédure d'inscription. Elles seront invitées à remplir un formulaire de demande d'ERA et à le soumettre à l'administration du CCEANE pour approbation. Toutes les demandes seront traitées dans les 30 jours suivant l'envoi des documents requis.

Lignes directrices en matière de mesures d'adaptation

L'évaluation numérique du CCEA intègre des fonctions et des outils connus sous le nom d'aides universelles, afin d'optimiser l'environnement de test pour quiconque veut apprendre. Ces fonctionnalités sont accessibles à toutes les personnes candidates :

- Fonction zoom pour agrandir l'écran;
- Outil de superposition des couleurs de l'écran pour le contraste;
- Outil de surlignage de texte et de lecture de lignes à l'écran.

Les arrangements particuliers correspondent à des conditions environnementales qui permettent à une personne candidate de se sentir plus à l'aise lorsqu'elle passe un test, comme des dispositifs antibruit, un espace de travail privé, etc. Seules les dispositions particulières sans incidence sur la légitimité de l'administration du test seront prises en considération.

Les mesures d'adaptation sont des soutiens ciblés pour les personnes candidates qui sont liées à une condition médicale diagnostiquée ou à des circonstances atténuantes, telles qu'elles sont déterminées par l'administration gouvernementale du CCEA. Les mesures d'adaptation peuvent consister en une prolongation du temps, des pauses supplémentaires et d'autres mesures qui n'ont pas d'incidence sur la légitimité de l'administration du test. Il peut vous être demandé de fournir des renseignements supplémentaires, notamment un diagnostic médical ou des rapports écrits.

Afin de préserver l'intégrité des tests du CCEA, les mesures de soutien suivantes ne sont pas considérées comme des mesures de soutien universelles, des arrangements particuliers ou des mesures d'adaptation et ne sont autorisées en aucune circonstance :

- Utilisation d'une calculatrice pour la partie I de l'épreuve de mathématiques;
- Utilisation d'un dictionnaire, d'un thésaurus ou d'une aide à la traduction pour les tests de lecture, d'études sociales, de mathématiques et de sciences;
- Interprète (quelqu'un qui reformule les questions).

L'ensemble des candidates et candidats souhaitant bénéficier de mesures d'adaptation doivent remplir un formulaire de demande de mesures d'adaptation au cours de la procédure d'inscription. Toutes les demandes seront traitées dans les 30 jours suivant l'envoi des documents requis.

** Toutes les décisions d'accorder des mesures d'adaptation sont laissées à la discrétion de l'administration du CCEANE, en fonction des besoins, de la disponibilité et de la fourniture des documents appropriés.*

Réexamen des demandes de mesures d'adaptation :

Les personnes candidates qui se sont vu refuser la demande de mesures d'adaptation peuvent solliciter un réexamen directement à l'administration du CCEANE si elles ne sont pas satisfaites de la décision. Elles doivent remplir le formulaire de réexamen et fournir **des documents supplémentaires** pour examen (p. ex., un rapport ou une lettre d'une ou d'un médecin) dans un délai de 90 jours à compter de la décision initiale.

Processus d'inscription

Avant de réserver une évaluation numérique du CCEA dans un centre de test, vous devez d'abord vous inscrire pour obtenir un compte de candidate ou candidat ou encore de candidate ou candidat au test du CCEA. Pour ce faire, consultez le site Web du CCEA ou inscrivez-vous pour obtenir un compte pertinent du CCEA en utilisant le lien suivant

- <https://caec.vretta.com/#/fr/test-taker/create-account>

Veillez à sélectionner la compétence appropriée. Si vous résidez en Nouvelle-Écosse, veuillez sélectionner « NS ».

Détails et lieux des tests

Les tests du CCEA (comme les tests du GED™) sont passés sur ordinateur gratuitement pour les personnes candidates admissibles dans les centres de test de la province.

- Cliquez sur le [lien](#) (en anglais seulement) pour connaître les heures et les lieux d'ouverture des centres de test.

Les personnes candidates qui ont déjà réussi certains des tests du GED™ peuvent demander à l'administration du CCEANE la reconnaissance de ces tests pour l'obtention du CCEA jusqu'en mai 2027. Vous pouvez bénéficier d'une exemption maximale de quatre épreuves.

Préparation et soutien

Vous pouvez [revoir les résultats des tests](#) pour repérer vos lacunes afin de pouvoir réussir chaque test et [vous entraîner avec un exemple de test](#), disponible dans chaque matière.

L'École de formation des adultes de la Nouvelle-Écosse est partenaire de plusieurs organismes d'apprentissage communautaires où vous pouvez suivre des cours préparatoires pour vous préparer au test du CCEA.

Si vous avez besoin d'un soutien supplémentaire pour passer un test, vous devez demander à l'avance des dispositions et des mesures d'adaptation particulières, avec les documents appropriés, afin d'obtenir une approbation avant la date du test.

Procédures du jour du test

À quoi s'attendre le jour du test

Planifiez votre itinéraire : Assurez-vous de bien connaître l'itinéraire à suivre pour vous rendre à votre centre de test et tenez compte des éventuels embouteillages ou retards. Une bonne planification vous permettra d'arriver à l'heure.

Arrivez à l'avance : Arrivez au centre de test 30 minutes avant l'heure prévue pour le test, afin de disposer de suffisamment de temps pour vous inscrire et ranger vos effets personnels. Des salles d'attente et des casiers ou des espaces de stockage sécurisés sont disponibles. Veuillez noter que si vous arrivez en retard, vous perdrez votre créneau de test pour la journée et devrez prendre un autre rendez-vous. Il s'agit de l'une de vos trois tentatives de test pour l'année civile.

Apportez une pièce d'identité : Vous devez vous présenter avec deux pièces d'identité avec photo, non échues, émises par le gouvernement, pour terminer votre inscription. Assurez-vous que l'une des deux pièces d'identité contient votre photo, votre nom, votre date de naissance, votre adresse et votre signature. Veuillez regarder ci-dessous les exigences en matière d'identité. Si le personnel du centre de test n'est pas en mesure de valider votre identification, il se peut que vous deviez reporter votre test à un autre jour, sous réserve de l'approbation de l'administration du CCEANE. En outre, si vous ne pouvez pas fournir la pièce d'identité requise, vous devez remplir une demande d'acceptation d'un autre moyen d'identification et la soumettre à l'administration du CCEANE par courriel à l'adresse caec@novascotia.ca aux fins d'approbation avant de programmer vos tests.

Surveillance vidéo : À votre arrivée, vous devrez présenter vos pièces d'identité. Le centre de test peut filmer la session de test afin de maintenir l'intégrité du test en surveillant les personnes candidates pendant le test.

Fournitures et matériel : Les objets personnels, y compris les téléphones portables et les appareils électroniques, doivent être conservés en dehors de la salle d'examen, dans un endroit sécurisé. Seuls les objets délivrés par la personne qui surveille et nécessaires au test sont autorisés dans la salle.

Pauses : Les pauses non planifiées sont interdites. Si vous quittez la salle pendant une pause non planifiée, votre test ne sera pas noté. Pendant les pauses et les périodes de déjeuner prévues, vous pouvez accéder à vos objets personnels. Si vous devez quitter la salle ou si vous avez un problème pendant le test, levez la main et prévenez la personne qui surveille dans la salle.

Exigences en matière d'identité

Les personnes candidates doivent présenter deux pièces d'identité non échues et en cours de validité au moment du test. La première pièce d'identité doit être délivrée par le gouvernement et comporter le nom, la date de naissance, la photo et la signature de ladite personne. Les pièces d'identité secondaires doivent comporter son nom. L'une des pièces d'identité doit confirmer l'adresse actuelle, sinon une troisième pièce d'identité pourrait être nécessaire. Les personnes candidates doivent également fournir des documents valides prouvant qu'elles répondent aux critères d'admissibilité.

Des copies originales des pièces d'identité sont exigées.

Des photocopies ou des photographies des pièces d'identité ne seront pas acceptées.

Principales formes d'identification

- Passeport
- Permis de conduire ou permis d'apprentissage
- Carte d'identité militaire canadienne
- Pièce d'identité délivrée par le gouvernement fédéral/provincial/territorial
- Pièces d'identité des services correctionnels fédéraux/provinciaux/territoriaux
- Certificat de statut d'Indien
- Carte de statut de métis
- Carte de citoyenneté canadienne
- Carte de résidence permanente du Canada

Formes secondaires d'identification

- Carte de santé
- Acte de naissance
- Statut d'immigrant du gouvernement du Canada
- Pièce d'identité délivrée par un gouvernement étranger
- Document de résidence temporaire (IMM 1442 Permis de travail)
- Permis de séjour temporaire
- Documents relatifs à la protection des personnes réfugiées ou demandant l'asile
- Confirmation de la résidence permanente (IMM 5292 ou IMM 5688)
- Vérification des documents relatifs au statut (IMM 5009)

Les documents fournis dans une langue autre que l'anglais ou le français doivent être traduits par une traductrice ou un traducteur agréé, aux frais de la personne candidate, et remis au centre de test du CCEA.

Remarque : La personne candidate reconnaît que la validation d'autres moyens d'identification et de documents traduits peut entraîner des délais de traitement plus longs et que les centres de test du CCEANE, l'administration du CCEANE et leurs porte-parole ne seront pas tenus responsables des retards éventuels.

Politique d'annulation et de report de tests

Les personnes candidates qui souhaitent annuler ou reporter un test doivent effectuer les démarches par l'intermédiaire de leur compte du CCEA. Les modifications doivent être effectuées **au moins 48 heures avant l'heure prévue pour le test. En cas d'annulation, une note de crédit sera émise sur le compte du CCEA de la personne candidate, qui pourra l'utiliser pour une date de test ultérieure.**

Si une personne candidate n'annule pas, ne reporte pas ou ne se présente pas au test prévu, toute demande de report du test ne sera prise en considération que si l'absence est due à des circonstances imprévues, telles qu'une urgence médicale ou un deuil. En d'autres termes, toutes les personnes qui n'annulent pas, ne reportent pas ou ne se présentent pas à l'épreuve prévue peuvent voir cette épreuve comptabilisée dans leurs tentatives pour l'année.

Si une personne candidate souhaite faire appel de cette décision, elle doit contacter l'administration du CCEANE par courriel à l'adresse caec@novascotia.ca pour obtenir une révision de la décision. Une documentation appropriée sera exigée à l'appui de la demande avant qu'un changement de date puisse être approuvé.

Code de conduite

La personne candidate accepte de se comporter conformément aux termes de l'accord de candidature et reconnaît les droits de l'administration du CCEANE, du centre de test du CCEA et du Service des tests du CCEA de traiter les cas de mauvaise conduite pendant les processus d'inscription ou d'administration des tests, si elle le juge nécessaire et approprié. Une mauvaise conduite peut engendrer des conséquences graves. Il est de la responsabilité de la personne candidate de connaître et de comprendre les règles.

Si un comportement frauduleux ou contraire à l'éthique est détecté, ou s'il s'avère qu'un test a été passé, en tout ou en partie, par une personne autre que la personne inscrite ou avec une aide extérieure, le Service des tests ou le centre de test du CCEA en informera l'administration du CCEA de la Nouvelle-Écosse, et une enquête sera menée afin de prendre les mesures correctives qui s'imposent.

Exemples de mauvaise conduite

Des fautes peuvent être commises à différents stades de la procédure de candidature et d'examen. Voici une liste non exhaustive de comportements qui peuvent être considérés comme des fautes :

- Comportement frauduleux;
- Tricherie;
- Accès à des appareils électroniques externes interdits ou à des technologies d'assistance non autorisées;
- Réalisation complète ou partielle d'un test par une personne autre que la personne candidate ou avec l'aide d'une personne autre que la personne candidate;
- Le harcèlement ou les menaces de violence à l'égard d'une autre personne candidate, du personnel du centre de test du CCEA, de l'administration du CCEANE, des membres du public ou d'autres personnes;
- Violation des termes de l'accord de candidature au CCEANE.

Procédure de traitement des fautes ou des irrégularités

Si des irrégularités ou des comportements suspects sont observés pendant le test, il est important de les traiter immédiatement et de manière appropriée :

- **Premier avertissement** : Si une personne candidate au test est observée en train d'adopter un comportement suspect (p. ex., regarder l'écran d'une autre personne passant un test), elle recevra un avertissement discret mais ferme. L'incident sera documenté en suivant la procédure de rapport d'incident dans le guide de surveillance.

- **Escalade** : Si le comportement persiste ou est grave (p. ex., utilisation de matériel non autorisé), la personne qui surveille peut être amenée à prendre des mesures plus sévères en interrompant le test de la personne candidate et en menant une enquête plus approfondie. La confrontation n'est pas recommandée en raison des risques qu'elle comporte. Dans les situations de vulnérabilité ou si la sécurité est en jeu, la personne qui surveille peut autoriser la personne candidate à terminer tous les tests et se référer à la procédure de rapport d'incident dans le guide de surveillance. Les résultats des tests peuvent être annulés après que la personne candidate a quitté le centre de test.
- **Rapport d'incident** : Tous les incidents doivent être documentés en détail, y compris les renseignements sur la personne candidate au test, la nature de l'irrégularité, les mesures prises et sa réponse au test. Cette documentation doit être soumise par courriel à l'adresse caecadmin@novascotia.ca.

Signalement des infractions

Pendant un test, tout comportement considéré comme pouvant compromettre l'intégrité de l'examen sera documenté par la personne qui surveille le test et soumis au Service des tests du CCEA. Les allégations de mauvaise conduite font l'objet d'une enquête et d'un test par le Service des tests du CCEA. Les conséquences d'une atteinte à l'intégrité d'un test peuvent être importantes.

Si, après examen du test de la personne candidate, une faute est alléguée au cours du processus de notation, le Service des tests du CCEA collaborera avec l'administration du CCEANE pour prendre les mesures qui s'imposent.

Conséquences d'une mauvaise conduite

Voici la liste non exhaustive des conséquences d'une mauvaise conduite :

- Annuler un rendez-vous pour un test;
- Retenir ou annuler les notes de la personne candidate;
- Annuler ou retirer le certificat de la personne candidate;
- Notifier les entités qui ont reçu les résultats des tests ou le certificat de la personne candidate;
- Interdire à la personne candidate de participer aux futurs tests du CCEA;
- Saisir les services répressifs et engager toute action judiciaire appropriée.

Droits des personnes candidates

En ce qui concerne toute accusation de malhonnêteté au test, les personnes candidates sont présumées innocentes jusqu'à preuve du contraire. Les décisions concernant la commission d'une telle infraction sont fondées sur la prépondérance des probabilités. Les personnes candidates seront entendues équitablement, mais il n'y a aucune excuse pour tricher de quelque manière que ce soit. N'oubliez pas que même si une personne candidate n'a pas prévu de tricher, elle est responsable de tous ses actes et de tous les travaux remis à son nom.

Politique de confidentialité

Aperçu

Le Certificat canadien d'éducation des adultes de la Nouvelle-Écosse (CCEANE) s'engage à protéger la vie privée des candidates et candidats. Notre politique de confidentialité décrit la gestion des données personnelles des personnes candidates par la Division de l'éducation des adultes du ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration, et précise les types de données personnelles qui peuvent être collectées directement auprès des personnes candidates ou reçues de parties tierces autorisées en vertu de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (*Freedom of Information and Protection of Privacy Act*).

Champ d'application de la politique de confidentialité

La politique de confidentialité du CCEANE explique la manière dont le ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration collecte, utilise, stocke et protège les données personnelles. Cette politique s'applique à toutes les données recueillies par le biais des sites Web officiels, des courriels, des produits et des services du Ministère, ainsi qu'aux données recueillies par l'administration de tests dans les centres de test certifiés du CCEA. Elle décrit l'approche du Ministère en matière de traitement des données personnelles, les types d'informations collectées, la manière dont elles sont utilisées, les personnes à qui elles sont communiquées et les mesures de sécurité qui les protègent. Cette politique s'applique à toutes les personnes qui interagissent avec le CCEANE par le biais de ces canaux.

Liens externes et sites Web de parties tierces

La présente politique de confidentialité ne s'étend pas aux sites Web de parties tierces liés à notre site ou mentionnés sur celui-ci. Nous vous recommandons de consulter les politiques de ces sites externes de manière indépendante.

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle?

Dans notre politique de confidentialité, les « données personnelles » désignent toute information permettant d'identifier une personne candidate ou pouvant être associée à d'autres données. Il s'agit de ses coordonnées, telles que son nom, son adresse, son adresse électronique, son numéro de téléphone et les détails de sa résidence.

Collecte d'informations personnelles supplémentaires

Outre les coordonnées de base, nous pouvons recueillir des informations personnelles supplémentaires au cours de la procédure d'inscription ou lors de l'administration du test. Il peut s'agir, entre autres, des éléments suivants :

- Date de naissance
- Identification du gouvernement
- Antécédents d'examen
- Résultats des tests et des évaluations.
- Statut de résidence et de citoyenneté

Conservation des données

Le ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration ne conserve les données relatives aux personnes candidates que le temps nécessaire à la réalisation des objectifs pour lesquels elles ont été collectées ou comme l'exige la loi, après quoi elles seront supprimées en toute sécurité.

Comment nous utilisons vos données personnelles

- Administrer et traiter l'inscription des personnes candidates au test du CCEA
- Vérifier l'identité de la personne candidate au cours de la procédure d'examen
- Assurer le respect des protocoles d'essai
- Analyser les résultats des tests et fournir un retour d'information
- Communiquer avec la personne candidate au sujet des tests et de tout service connexe
- Améliorer la qualité et la sécurité du Service des tests du CCEANE

Confidentialité

Le Certificat canadien d'éducation des adultes de la Nouvelle-Écosse (CCEANE) accorde la priorité à la protection de la confidentialité des données personnelles de la personne candidate. Seul le personnel autorisé lié par des accords de confidentialité peut accéder à ces informations. Nous ne communiquons pas les données à des parties tierces, sauf si la loi l'exige ou si la personne candidate y consent. En cas de violation, nous vous en informerons rapidement et prendrons les mesures nécessaires pour réduire au maximum les dommages potentiels. Vos données sont traitées avec soin afin de garantir qu'elles sont utilisées en toute sécurité et uniquement aux fins prévues.

Communication des données personnelles

Les données de la personne candidate peuvent être communiquées au personnel autorisé du CCEA impliqué dans le processus d'examen, aux prestataires de services tiers qui administrent le test (p. ex., le centre de test du Nova Scotia Community College), aux autorités réglementaires si la loi ou la réglementation l'exigent, ou à d'autres parties avec votre consentement explicite. Le ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration ne vend ni ne loue les données des personnes candidates à des parties tierces aux fins de marketing.

Mesures de sécurité des données

Le ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration a mis en place différentes mesures de sécurité pour protéger les données des personnes candidates contre tout accès, modification, divulgation ou destruction non autorisés. Ces mesures comprennent le cryptage des données sensibles lors de leur transmission, le stockage sécurisé des données personnelles dans des environnements contrôlés, ainsi que la réalisation régulière d'audits et la mise à jour de nos protocoles de sécurité. Ces mesures sont essentielles pour protéger les informations des utilisatrices et utilisateurs du CCEA.

Modifications de la politique de confidentialité

Cette politique de confidentialité peut être modifiée périodiquement pour refléter les pratiques du ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration ou les lois applicables, et nous encourageons les personnes candidates à la consulter régulièrement pour prendre connaissance des éventuelles mises à jour.